Insee Flash
Auvergne-Rhône-Alpes

N° 36
Juillet 2018

Sept jeunes sur dix vivent à moins de dix minutes des principaux équipements

Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des régions métropolitaines pour lesquelles les temps d'accès des jeunes aux principaux équipements sont les plus faibles. Cela s'explique par l'importance des espaces urbains dans la région. En effet, l'accessibilité est facilitée dans ces territoires denses. De plus, les jeunes, souvent étudiants ou jeunes actifs, sont très présents dans ces espaces. Cependant, des inégalités d'accès importantes existent au sein de la région. Certains territoires montagneux et peu denses sont fortement éloignés des équipements.

Noémie Bartholomeus, Insee

L'égalité d'accès de la population aux services constitue un enjeu important des politiques publiques. En effet, l'insertion sociale et professionnelle est fortement liée à l'accessibilité aux services, plus particulièrement pour la population jeune. Les schémas départementaux d'accessibilité des services au public ont pour but d'identifier les principales disparités d'accès aux équipements, notamment pour les jeunes *(encadré)*.

Dans la région, la moitié des jeunes de 19 à 29 ans sont situés à moins de 9 minutes en voiture des services et équipements du panier « jeunes adultes » (comprenant par exemple les maternités, gares, terrains de sport, agences de travail temporaire etc.) *(définitions)*. Ainsi, Auvergne-Rhône-Alpes est la quatrième région métropolitaine où les temps d'accès médians sont les plus faibles.

Une accessibilité élevée dans les espaces urbains

Dans les espaces urbains et densément peuplés, les temps d'accès aux équipements du panier sont très réduits. Les 10 % des communes pour lesquelles l'accessibilité est la meilleure sont concentrées autour des grands pôles urbains de la région comme Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Clermont-Ferrand ou encore Annecy *(figure 1)*. Les temps d'accès sont également réduits le long des fleuves et rivières de la région, notamment dans les vallées du Rhône, de l'Isère, de l'Allier et de la Loire, qui sont principalement des espaces très urbains. Dans ces territoires très accessibles, le temps d'accès des jeunes aux services est inférieur à 10 minutes.

1 Des temps d'accès réduits dans les grands pôles urbains et dans les vallées

Équipement des communes et éloignement au panier d'équipements

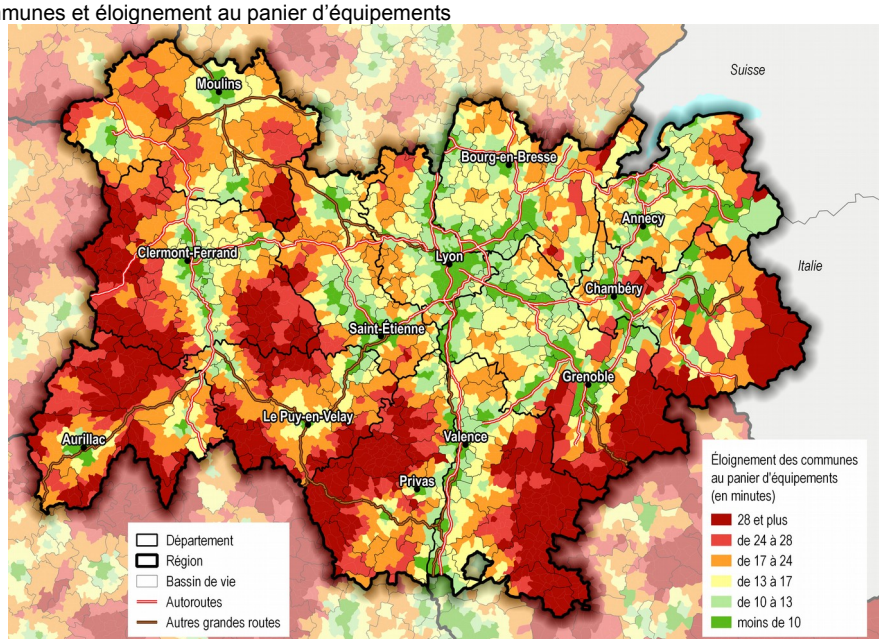

Sources : Insee, Recensement de la population 2012, BPE 2014, distancier Métric

Ces temps d'accès réduits s'expliquent notamment par des taux d'équipement très élevés dans ces espaces. Dans la région, les équipements ne sont pas uniformément répartis mais plutôt concentrés dans les communes les plus peuplées. En effet, le quart des communes regroupent 80 % des équipements de la région.
Ces éléments expliquent les écarts d'accessibilité importants entre les différents départements. Dans le Cantal, département peu urbanisé, le temps d'accès médian (14 minutes) correspond ainsi à plus du double de celui du Rhône (6 minutes). Le nord-est de la région se caractérise par une plus grande part de communes bien équipées et des temps de trajet plus courts. Le Rhône, l'Isère, l'Ain et la Haute-Savoie sont les départements pour lesquels les taux d'équipement sont les plus importants. Dans ces territoires, où se trouvent les principaux pôles urbains de la région, les communes très peu denses sont moins présentes.

Beaucoup de jeunes dans les espaces mieux dotés

La région compte plus d'un million de jeunes de 19 à 29 ans. Les 10 % des communes dans lesquelles les équipements sont les plus accessibles abritent 67 % de cette population. À l'inverse, seuls 1 % des jeunes de la région vivent dans les 10 % des communes où les temps d'accès sont les plus importants *(figure 2)*.
De la même façon, la plupart des jeunes se trouvent dans les départements les plus accessibles. 297 000 jeunes habitent dans le Rhône alors que le Cantal ou la Haute-Loire regroupent moins de 25 000 jeunes chacun. Cette répartition s'explique en grande partie par le fait que les jeunes se concentrent dans les pôles universitaires ou à proximité de l'offre d'emploi. Le Rhône, l'Isère et le Puy-de-Dôme sont à la fois les départements dans lesquels on trouve les plus grands pôles universitaires et ceux où la part des jeunes est la plus élevée (elle y est comprise entre 14 % et 17 %).

2 Sept jeunes sur dix vivent à moins de dix minutes des principaux équipements

Répartition des jeunes de 19 à 29 ans selon le temps d'accès aux équipements de leur commune d'habitation (en minutes)

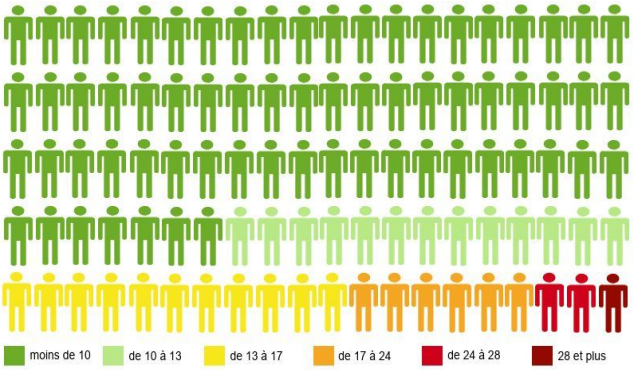

Note de lecture : 67 % des jeunes habitent dans les 10 % de communes les moins éloignées des services (vert foncé). Les couleurs correspondent ensuite aux tranches d'éloignement des communes de 10 % à 25 % (vert clair), de 25 % à 50 % (jaune), de 50 % à 75 % (orange) et de 75 % à 90 % (rouge). Enfin, 1 % des jeunes vivent dans les 10 % de communes les plus éloignées des équipements (rouge foncé).
Sources : Insee, Recensement de la population 2012, BPE 2014, distancier Métric

Moindre accessibilité dans les zones montagneuses et peu denses

Malgré une accessibilité globalement bonne dans la région, certains territoires restent très éloignés des services. Ainsi, 29 000 jeunes sont situés à plus de 23 minutes des équipements. Ils se concentrent surtout dans les départements comprenant un nombre important de communes peu denses : le Cantal, l'Ardèche, la Drôme, le Puy-de-Dôme et la Savoie.

Les temps d'accès sont globalement plus élevés dans les zones montagneuses, notamment dans le Massif central (les monts du Cantal, les monts Dore, les massifs du Livradois et du Vivarais). Dans le massif alpin, les territoires sont moins homogènes. En effet, malgré la présence d'importants reliefs, la Haute-Savoie reste un département plutôt accessible. La moitié de la population jeune peut accéder aux différents équipements en moins de 9 minutes, un temps équivalent à la médiane régionale. Dans les territoires alpins, la population est plus concentrée dans les espaces urbanisés situés au fond des vallées. On ne retrouve pas ces caractéristiques plus au Sud, dans les massifs de la Vanoise, du Dauphiné ou du Diois. Ceux-ci sont moins densément peuplés et présentent des difficultés d'accès importantes. ■

Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), un décret définit les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ceux-ci ont pour but d'établir un programme d'action de six ans destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Définitions

Panier « jeunes adultes » : pour étudier l'accès des jeunes aux services, l'Insee a définit un panier de biens et services ciblés sur les besoins des jeunes de 19 à 29 ans. Ce panier comprend 13 équipements centrés sur la santé, la mobilité, l'insertion professionnelle et les sports et loisirs.

Temps d'accès : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements du panier. Ces temps sont calculés à partir des distances routières fournies par le distancier Métric de l'Insee et représentent des temps de parcours aller par la route en heure pleine. Ils ont donc un caractère théorique dans la mesure où toute la population jeune n'a pas forcément accès à une voiture. De plus, certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (temps pour se garer, feux rouges, etc.).

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2018

Pour en savoir plus

- Retrouvez la méthodologie et des données complémentaires sur www.insee.fr
- « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *Insee Première* n° 1579, juin 2016
- « Les montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes éloignées des services courants », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 2, juin 2016

Insee
Mesurer pour comprendre